



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE
LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE**



Division d'Orléans

DEP-DSNR ORLEANS-1136-2006

L:\Classement sites\CNPE Chinon B\09 - Inspections\06 - 2006\INS-2006-
EDFCHB-0001, lettre de suite.doc

Orléans, le 2 novembre 2006

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de CHINON
Centrales B
BP 80
37420 AVOINE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« Centre nucléaire de production d'électricité de CHINON B, INB 107/132 »
Inspection n° INS 2006 EDFCHB 0001 du 31 août 2006
Thème : « Sûreté et compétitivité »

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 31 août 2006 au Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon sur le thème « Sûreté et compétitivité ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 31 août 2006 portait sur le thème « sûreté et compétitivité ». Les inspecteurs se sont intéressés à l'impact potentiel des changements vécus par EDF sur la sûreté et la radioprotection des travailleurs. Cet impact a été observé au travers de l'élaboration des budgets, de la communication auprès des agents, des modalités d'arbitrage, dans la gestion des activités de maintenance ainsi que dans la gestion des arrêts de réacteur.

Cette inspection n'a pas donné lieu à des constats d'écart notable.

Les inspecteurs ont pu observer que la Direction de la centrale de Chinon positionnait la sûreté comme priorité dans chacun des domaines abordés.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Pas de demande d'actions correctives.

B. Demandes de compléments d'information

Dans le cadre de la communication avec les agents de la centrale, la Direction réalise des questionnaires afin de mesurer le degré de satisfaction des agents vis-à-vis du climat de travail, du contenu du travail ou encore des conditions de travail.

Demande B1 : je vous demande de me présenter les principales tendances constatées à l'occasion du dernier questionnaire réalisé en 2005 ainsi que l'analyse de leur origine. Je vous demande par ailleurs de m'indiquer les leviers d'actions définis pour répondre à l'analyse ci-dessus, dans les domaines où la satisfaction des agents se dégrade en particulier.

∞

Les inspecteurs ont pu noter que la Direction de la centrale de Chinon menait des actions dynamiques de communication vers les agents de la centrale vis-à-vis des changements vécus par EDF. Dans ce cadre, accroître la présence des managers sur le terrain est un objectif que s'est fixé la centrale de Chinon.

Demande B2 : je vous demande de me présenter de quelle manière cette présence des managers sur le terrain est systématisée afin d'en faire une composante à part entière de leur emploi du temps.

∞

Cette présence pourra être mise à profit afin de diffuser au sein des agents la nécessité d'accorder la priorité à la sûreté.

Demande B3 : vous m'indiquerez de quelle manière les managers seront sensibilisés à cet objectif particulier.

∞

La centrale s'est engagée, sous l'impulsion des services centraux d'EDF, dans un programme d'optimisation de la maintenance. Ce programme mène à ajuster la périodicité des opérations de maintenance associées à certains matériels.

Demande B4 : je vous demande de me présenter d'une part les dispositifs de contrôle qui ont pu être mis en place à l'occasion de la mise en œuvre de ce programme. Celui-ci a en particulier amené la centrale à élaborer des bilans de santé de certains matériels. Vous m'indiquerez de quelle manière ces bilans sont ou seront à l'avenir utilisés pour réaliser des analyses de tendance afin de prévenir la défaillance des matériels. Vous m'indiquerez enfin les effets potentiellement induits par ce programme d'optimisation de la maintenance (volume des stocks de pièces de rechange par exemple) et, le cas échéant, de quelle manière ceux-ci sont pris en charge.

C. Observations

C1 - Les inspecteurs ont pu observer l'exigence imposée au CNPE de Chinon par les services centraux d'EDF de prévoir et de respecter ses prévisions, que ce soit dans le domaine budgétaire ou dans le respect des durées d'arrêt des réacteurs.

C2 - Les inspecteurs ont pu constater le recours au Service Sûreté Qualité (SSQ) au sein des instances d'arbitrage. Cela contribue à réaliser des arbitrages en préservant la sûreté et à diffuser la culture sûreté au sein de ces instances.

C3 - Les inspecteurs se sont intéressés aux indicateurs utilisés par le CNPE. Ils ont pu constater l'importance accordée aux indicateurs relatifs à la sûreté.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de la division de la sûreté
nucléaire et de la radioprotection

Copies :
DGSNR – FAR – 2^{ème} S/D
IRSN - DSR

Signé par : Nicolas CHANTRENNE